

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### PÉTITIONS

LES MAJORATIONS DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE CARBURANT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer des pétitions signées par des personnes qui s'élèvent contre les récentes majorations de la taxe d'accise sur le carburant pour automobiles, lesquelles ont été imposées pour financer les cadeaux fiscaux que l'Accord de l'Ouest consent aux sociétés pétrolières.

[Français]

LA FERMETURE POSSIBLE DES ATELIERS DU CN À MONCTON

**M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent):** Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter encore aujourd'hui une autre pétition de gens venant de n'importe où au Nouveau-Brunswick, de plusieurs localités, soit Moncton, Richibucto, Bouctouche, Salisbury, Sussex, et, bien sûr, monsieur le Président, ces gens sont inquiets de la situation qui règne aux ateliers du CN et veulent, par cette pétition, s'assurer que le gouvernement comprenne bien l'importance des emplois aux ateliers à Moncton.

[Traduction]

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une pétition de personnes de ma circonscription et d'autres circonscriptions de la région métropolitaine de Toronto, qui protestent contre la vente de Havilland à Boeing. Les pétitionnaires exhortent le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement à conserver une présence canadienne active et efficace dans un secteur aussi vital de notre vie économique.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre qu'on répond aujourd'hui aux questions suivantes: nos 407, 408 et 409.

[Texte]

LE CPRFP—LE TAUX D'INTÉRÊT

Question n° 407—**M. Cassidy:**

1. Pour chaque année depuis 1970, quel taux d'intérêt annuel moyen réel le CPRFP a) a-t-il gagné, b) devait-il gagner selon les hypothèses sous-tendant l'évaluation actuarielle du Compte de pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP)?

2. De combien le passif actuariel du CPRFP au titre du service antérieur a-t-il augmenté à la suite des changements apportés aux hypothèses sous-tendant l'évaluation du taux d'intérêt réel que devait gagner le CPRFP?

3. De quel pourcentage de la liste de paie des cotisants les coûts de l'employeur au titre du service à venir pour le CPRFP ont-ils augmenté à la suite des changements apportés aux hypothèses sous-tendant les évaluations du taux d'intérêt réel que devait gagner le CPRFP?

## Questions au Feuilleton

4. A-t-on consulté des représentants des cotisants et retraités du CPRFP au sujet des changements apportés aux hypothèses sous-tendant l'évaluation du taux d'intérêt réel que devait gagner le CPRFP et sinon, pourquoi?

5. Quelles sont les réponses correspondantes aux Parties 1 à 4 dans le cas du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes et du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada?

**M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):**

Compte de pension de retraite de la  
Fonction publique (CPRFP)

1. a) Taux d'intérêt annuel moyen réel

Année	Pourcentage
1970	3.9
1971	0.8
1972	0.9
1973	-3.3
1974	-5.8
1975	-2.7
1976	1.3
1977	-2.0
1978	-0.6
1979	-1.7
1980	-2.6
1981	-0.3
1982	0.8
1983	6.0
1984	7.1

b) Les taux d'intérêts réels présumés dans les évaluations actuarielles du CPRFP après 1970 étaient les suivants:

Année	Pourcentage
1972	4.0
1977	3.5
1980	3.0

2 et 3. Dans l'évaluation actuarielle du CPRFP de 1972, on a adopté un taux d'intérêt hypothétique de 4 p. 100. Les taux des augmentations de traitement subséquentes et les taux d'inflation ne faisaient l'objet d'aucunes prévisions.

Dans l'évaluation actuarielle du CPRFP de 1977, on a adopté des hypothèses de 6.5 p. 100 pour le taux d'intérêt, 5.5 p. 100 pour le taux des augmentations des traitements et 3 p. 100 pour le taux d'inflation implicite, ce qui signifie que l'on a prévu un taux d'intérêt réel de 3.5 p. 100. Le fait d'utiliser un taux d'intérêt de 6.5 p. 100 au lieu d'un taux d'intérêt de 7 p. 100 (ce qui aurait retenu un taux réel d'environ 4 p. 100) a haussé le passif d'environ 843 millions de dollars et le coût actuariel normal de 1.5 p. 100 de la feuille de paie.

Dans l'évaluation actuarielle du CPRFP de 1980, on a présumé un taux d'intérêt de 6.5 p. 100 et un taux d'inflation implicite de 3.5 p. 100 (c'est-à-dire un taux d'intérêt réel d'environ 3 p. 100). Le fait d'utiliser un taux d'intérêt de 6.5 p. 100 au lieu de 7 p. 100 (ce qui aurait retenu un taux d'intérêt réel d'environ 3.5 p. 100) a haussé le passif d'environ 1,009 millions de dollars et le coût actuariel normal de 1.2 p. 100 de la feuille de paie.

4. On n'a pas consulté les représentants des cotisants et des pensionnés au sujet des modifications apportées aux hypothèses sur les taux d'intérêt réels utilisées pour évaluer le CPRFP. Les prestations n'ont pas été touchées par les modifications apportées à ces hypothèses. On a modifié les hypothèses afin de pouvoir effectuer une comparaison des coûts réaliste avec les régimes de retraite du secteur privé. D'ailleurs, on ne négocie pas le régime de retraite avec les adhérents du régime.